

COMORES

Mayotte - Maria Galanta : le capitaine d'armement en prison

Mercredi 29 Juin 2011- 19:26:19 - *Justice*

Mis en examen mardi dernier, le capitaine d'armement de la Maria Galanta vient d'être placé en détention provisoire. Les magistrats veulent comprendre ce qui s'est passé à bord du navire dans un marché très lucratif.



La Maria Galanta, un des navires de la compagnie de Michel Labourdère avec la Princesse Caroline

Michel Labourdère, armateur du navire *Maria Galanta* depuis lequel un homme qui faisait l'objet d'une reconduite à la frontière avait sauté et s'était noyé, a subi un interrogatoire tout au long de la journée. Il est accusé d'homicide involontaire, de mise en danger de la vie d'autrui, et de non assistance à personne en danger. Son passage devant le juge des libertés et de la détention ne lui a pas permis d'éviter de partir ce soir en prison.

Michel Labourdère refusait de penser que ce passager provenait bien de son bateau lorsque nous l'avions [interviewé](#), et les interrogations des enquêteurs s'étaient portées sur plusieurs points. Tout d'abord, la facilité avec laquelle plusieurs personnes avaient pu s'échapper du bateau pour regagner la plage à la nage ce jour là, alors que le capitaine d'armement certifiait que « *l'absence de policiers à bord nécessitait de fermer les portes à clef par cadenas jusqu'à 5 miles après l'îlot M'tsamboro* ».

Ensuite, l'alerte n'avait pas été donnée, et ce n'est qu'en découvrant le corps que le rapprochement avait été fait.

La boîte noire qui avait été saisie aurait permis de mettre en évidence une vitesse deux fois inférieure à celle qui était prescrite à cet endroit du trajet, permettant éventuellement à quelqu'un de sauter du bateau.

Il faut souligner que l'enjeu financier est de taille puisque la compagnie est payée plus de 100 € par passager par l'Etat français pour les reconduites d'adultes. Reconduites qui avaient atteints le chiffre de 26.405 en 2010 et qui avait permis à la compagnie qui arme le Maria Galanta de toucher un chèque de 1,8 millions d'euros.

A.L.

Article consulté 840 fois

© 2011 - **Reproduction soumise à autorisation**